L’affouage, une utilisation traditionnelle et communautaire de la forêt

27/11/2010 à 22h30

Les conseils municipaux de nombreuses communes forestières accordent à leurs habitants la possibilité de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique, en le prélevant dans la forêt communale: c’est l’affouage. Le mot date du XIIIe siècle, il est issu du verbe d’ancien français «*affouer*» = chauffer, lui même vient du latin «*affocare*». Ce terme est souvent utilisé comme synonyme de bois de chauffage, bois de feu.

Sous l’Ancien Régime, les communautés rurales, surtout dans la moitié Nord de la France, en Wallonie, et au Luxembourg, détenaient, en biens communaux indivis, des terrains, notamment des forêts et des pâturages. Il semblerait que, depuis 2005, il y ait une reprise des affouages, face à la hausse des prix de l’énergie.

> ***En France: au milieu des années 1980, les volumes de bois délivrés sous forme d’affouage s’élevaient à 2 millions de stères et étaient en baisse constante. En 2005, les délivrances atteignaient 1,1 million de stères (à comparer aux 6,5 millions de stères de bois vendus par les communes).***

Suite et commentaires sur Fortune